**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la salle « les colombiers » à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Laurent BLOSSEVILLE, Dominique CLASTOT

**Absents excusés** : Mr Laurent LIOT ayant donné pouvoir à Mr Alain GAILLANDRE

Mme Marie LECLERC ayant donné pouvoir à Mr Dominique CLASTOT

Mme Marie-Line ROBILLARD ayant donné pouvoir à Mr Pascal VANIER

Mr Patrick LEGRAND

Mr Hugo CALLENS

**Absentes**: Mesdames Laurence MAURIQUE, Emilie BUREL

Date de convocation : 19 janvier 2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 04

Votants : 07

**Validation de l’entreprise pour le lot 2 de la restauration du clos couvert de l’église Saint Martin dit Saint Lezin : couverture/charpente**

Un appel d’offre pour 3 lots concernant la restauration du clos couvert de l’église Saint Martin dit Saint Lézin avait été lancé en octobre 2019. Les entreprises ont été retenues et le chantier de restauration a démarré en décembre 2021. Après la réunion de préparation de chantier en novembre 2021, l’entreprise retenue pour le lot n°2 Couverture/Charpente a fait part de ses difficultés et faisant face à une liquidation judiciaire ne pouvait plus assurer ce lot et y renonçait. Une nouvelle consultation en procédure adaptée selon l’article 142 de la loi ASAP est autorisée jusqu’au 31/12/2022.

2 entreprises ont donc été consultées, 2 offres ont été reçues et l’analyse des offres a été réalisée par Mme CARON architecte du Patrimoine, Maitre d’œuvre sur cette opération.

Après présentation de l’analyse des offres reçues pour le lot n°2 de la restauration du clos couvert de l’église Saint Martin dit Saint Lezin, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal,

* **DECIDE** de réaliser l’ensemble de l’opération chiffrée à savoir :
  + Le lot n° 2 : Couverture/Charpente y compris les options 1,2,3,4 et 5
* **DECIDE** de retenir l’entreprise suivante :
  + Entreprise DERNY Frères 27 096.47 € HT
* **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**SIVOS Ecole Numérique**

Le SIVOS a décidé d’équiper ses classes de matériel numérique pédagogique interactif pour un coût d’environ 10 000 €. Le budget du SIVOS est extrêmement tendu mais pour être subventionné il fallait faire une demande de subvention très rapidement dans le cadre de l’opération France Relance. Une partie de l’équipement a été subventionnée mais il y a un reste à charge d’environ 5000 €. Si la clef de répartition avait été maintenue pour cette opération, la commune de Sotteville aurait porté seule 50 % de la somme. Un budget annexe a été créé afin de répartir cet investissement a égalité entre les communes

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **AUTORISE** Mr le Maire à mandater la somme complémentaire de 1000 € pour le socle numérique

**Remboursement de la location de la salle des fêtes**

La salle « les colombiers » avait été louée le 31/12/2021 avant les nouvelles mesures sanitaires.

Vu le contexte sanitaire et l’arrêté préfectoral n° 2021-311 du 30 décembre 2021 interdisant les activités dansantes dans les ERP à compter du 31/12/2021, le locataire ne peut bénéficier de la salle pour organiser le réveillon du 31/12/2021.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de rembourser à MR PLOUNEVEZ Maxime, locataire le 31 décembre 2021, l’acompte de 135€ qu’il a versé à la trésorerie de Saint Valery en Caux.

**Point PLUI**

Patrick LEGRAND est ici remercié et félicité pour les comptes-rendus riches et documentés. Le conseil note la richesse des échanges et espère que des précisions seront portées sur les objectifs et que le ressenti de traitement de l’ordre de la généralité sera affiné dans sa déclinaison opérationnelle.

**Fondation du Patrimoine**

L’association Blosseville Histoire Vivante est très investie dans les recherches sur l’église et il semble opportun que ce soit celle-ci qui porte le projet de souscription publique lancée par la commune avec la Fondation du Patrimoine à l’occasion des travaux.

A l’unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte que la souscription soit portée pour le compte de la commune par l’association Blosseville Histoire Vivante eu égard au sérieux de la démarche historique et à la rigueur des investigations conduites sur les vitraux et le bâti.

Par ailleurs le choix de cibler pour cette souscription, les vitraux, parait judicieux et l’objectif fixé de 53 000 € bien qu’ambitieux parait pertinent.

**Questions diverses**

* Le bon cadeau a été donné à Patricia pour son départ en retraite car les vœux n’ont pas eu lieu et la remise devait se faire à cette occasion.
* Un rendez-vous est fixé le 29 janvier avec Mme LERIGOLEUR de la fondation du Patrimoine pour finaliser le dossier de la souscription.
* Le poteau incendie route de veules sera installé entre le 1er et le 21 février.
* La CCCA va être relancée pour la mare chemin du zouave et pour le parking de la salle des fêtes.
* Samedi 22 janvier un rendez-vous a eu lieu au cimetière, il a été décidé de demander des devis pour le décapage des allées gravillonnées les plus larges, la pose d’un bidim et de structures alvéolées recouvertes de gazon.

Les entreprises Tiercelin, Envie d’hêtres, Thélu paysage, VFL, et Daniel Moquet vont être contactées pour des devis.

* Suite à une demande de Mr PETIT concernant le carrefour du chemin des forrières et de la route de Veules, un rendez-vous a eu lieu avec la direction des routes. Celle-ci préconise l’installation de coussins berlinois. La demande a été faite en 2021 à la CCCA sans suite. Un plateau surélevé pourrait être envisagé pour protéger la continuité du chemin de randonnée et ralentir les voitures.

Il est observé que l’accidentologie à Blosseville entre le réseau communal et le réseau départemental a lieu aux intersections protégées par un stop. (Carrefour des 5 routes, intersection D4/D37).

L’installation d’un stop ne semble pas être le remède miracle. La CCCA va être de nouveau relancée pour l’installation de coussins berlinois à cette intersection.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 19h45.